



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 5 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY (départ à 22h10), Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nelly GIROD, Claudine QUATREPOINT (procuration à Florent SERRETTE)

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h05.

1. Finances

Propositions du groupe de travail sur l'optimisation des dépenses et des recettes

Un travail d'analyse a été mené par le groupe de travail afin d'optimiser les dépenses et les recettes. Les pistes étudiées sont présentées au conseil municipal. Chaque élu est invité à y réfléchir et à faire également de nouvelles propositions.

Indemnités de frais de secrétariat des associations foncières

Le conseil municipal approuve la modification des indemnités de frais de secrétariat demandées par la Commune à chacune des associations foncières, en raison de la hausse du travail nécessaire compte tenu notamment des procédures comptable. Le nouveau montant est de 250 € par an et par AF (200 € de frais de personnel et 50 € de frais informatique).

Tarifs communaux 2019

M. le Maire rappelle les tarifs communaux en vigueur en 2018 et présente les propositions du groupe de travail, que le conseil municipal approuve.

Salle des fêtes de Mignovillard

	Type de location	Hab.	Pers. ext.	Asso.	Fluides Eté : 1/05 > 30/09 Hiver : 1/10 > 30/04
Salle du rez-de-chaussée	Enterrement	Gratuit	/	—	Eté : 5 €/jour Hiver : 10 €/jour
	1 jour (lun. à dim.) sans cuisine et sans vaisselle	50 €	70 €	20 €	
	1 jour de semaine (lun. à ven. ap-m) avec cuisine et vaisselle	60 €	90 €	30 €	
	Week-end avec cuisine et vaisselle	90 €	130 €	40 €	
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	25 €	—	
	Caution	200 €	200 €	200 €	
Grande salle	Enterrement	Gratuit	/	—	Eté : 10 €/jour Hiver : 20 €/jour
	1 jour (lun. à dim.) sans cuisine et sans vaisselle	100 €	150 €	40 €	
	1 jour de semaine (lun. à ven. ap-m) avec cuisine et vaisselle	140 €	200 €	70 €	
	Week-end avec cuisine et vaisselle	210 €	300 €	100 €	
	Assemblée générale, conférence sans repas	Gratuit	35 €	—	
	Caution	400 €	400 €	400 €	
Bâtiment complet	1 jour de semaine (lun. à ven. ap-m) avec cuisine et vaisselle	200 €	280 €	100 €	Eté : 15 €/jour Hiver : 30 €/jour
	Week-end avec cuisine et vaisselle	270 €	380 €	140 €	
	Caution	600 €	600 €	600 €	
Pénalités	Ménage non conforme Salle du rdc	20 €	20 €	20 €	
	Ménage non conforme Grande salle	60 €	60 €	60 €	
	Ménage non conforme Cuisine	60 €	60 €	60 €	
	Éclairage ou chauffage non éteint	60 €	60 €	60 €	

Les autres tarifs sont, quant à eux, les suivants pour l'année 2018 :

- Salle de convivialité de Communailles : 50 €
- Concession trentenaire au cimetière : 60 €/m²
- Columbarium (concession trentenaire) : 1 000 €/case
- Cavernes (concession trentenaire) : 550 €
- Droit de place : 8,60 €/semaine

- Vente au déballage : 40 €/installation
- Photocopies A4 : 0,20 €/copie (noir) et 0,50 €/copie (couleur.)
- Photocopies A3 : 0,30 €/copie (noir) et 1 €/copie (couleur.)
- Déneigement de particuliers (- de 100 m) : 7 €/passage
- Déneigement de particuliers (100 m et plus) : 10 €/passage
- Déneigement rue des Artisans : 20 €/passage (CCCNJ)
- Balayage : 45 €/h (communes voisines)
- Fauchage des accotements : 55 €/h (communes voisines)
- Barrière : 2 € par barrière et par jour
- Location de la benne : 40 €/trajet
- Location de l'alambic : 25 €/jour

Décision modificative n°3

M. le Maire fait part du montant du FPIC (fonds de péréquation intercommunale) demandé cette année, soit 3 193 €. Ce montant étant supérieur aux crédits ouverts dans le budget primitif, le conseil municipal approuve la décision modificative n°3 diminuant de 1 200 € la ligne des dépenses imprévues et augmentant du même montant la ligne du FPIC.

2. Bâtiment, patrimoine communal

Réfection de la toiture de la mairie : demande de subventions

M. le Maire rappelle la délibération du 7 juillet 2018 proposant de déposer un dossier de subvention. Suite à l'intervention de l'entreprise Guillemin afin de réparer au mieux la toiture afin d'éviter de plus importantes infiltrations, il a été constaté que l'habillage de la cheminée n'est plus étanche. Un devis complémentaire de 1 454,00 € HT a été transmis. M. le Maire propose de revoir le montant et plan de financement de cette opération, qui s'élève donc à 35 397,44 € HT, dont 14 158,98 € de subvention (DETR) sollicitée auprès de l'État.

Salle des sports : plan de financement modifié et achat d'un réfrigérateur

Dans un premier temps, le conseil municipal est sollicité pour approuver le plan de financement modifié suite à différents avenants durant le chantier et incluant les révisions de prix des marchés, pour un montant supplémentaire d'environ 60 000 € TTC, portant le total de l'opération à 2 440 000 € TTC.

Par ailleurs, le conseil municipal décide de l'achat d'un réfrigérateur pour équiper la salle des sports. 2 devis ont été demandés :

- Promatel Canton : 1 900 € HT
- Bersot : 1 289 € HT

L'entreprise Bersot est retenue par le conseil municipal.

Urbanisme, voirie, assainissement

Le conseiller municipal délégué en charge de la voirie indique qu'il a consulté de nouvelles entreprises pour la réalisation du déneigement à Communailles-en-Montagne et Petit-Villard. Seule l'entreprise IOTTI de Dompierre-les-Tilleurs a répondu avec un coût de 150 € HT/passage à Petit-Villard et 120 € HT/passage à Communailles-en-Montagne. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette

proposition.

Point sur les travaux de voirie

Les travaux, tant en investissement qu'en fonctionnement, sont entièrement réalisés hormis le chemin piéton reliant le bourg à Froidefontaine, à réaliser par l'entreprise Jeannin au printemps.

Emplacement réservé rue des Champs

A l'occasion de la vente de la parcelle AB 263, concernée par un emplacement réservé pour la réalisation d'un élargissement de la rue des Champs, la question se pose de faire valoir ou non le droit de préemption de la Commune.

Après débat, le conseil municipal décide de ne pas acquérir pour l'instant cet emplacement réservé.

3. Forêt et bois : droit de préemption (AD 142 La Côte du Léal)

La parcelle boisée AC 142 est en cours de vente. La Commune, propriétaire limitrophe, est sollicitée pour savoir si elle exerce son droit de préemption forestier. Après débat, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4. Agriculture

Par délibération en date du 1^{er} octobre dernier, le conseil municipal avait décidé de donner à bail pour 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 la parcelle agricole ZN 1 à Essavilly, prenant ainsi acte de la fin de l'indivision des terrains de l'ancienne fabrique de l'église de Mièges. La Préfecture a fait valoir que la date du début du bail ne saurait être antérieure à la délibération. Par conséquent, le conseil municipal retire la délibération du 1^{er} octobre et décide que le bail sera conclu aux mêmes conditions à compter du 1^{er} janvier 2019.

5. Intercommunalité

Rapport d'activité 2017 et rapports annuels sur l'assainissement collectif et non collectif

M. le Maire présente les rapports nommés ci-dessus de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura aux conseillers municipaux et leur propose de les consulter au secrétariat de mairie.

Trop perçu Assainissement

Lors de la transmission de la compétence assainissement à la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, la Commune avait perçu tous les emprunts pour les travaux alors en cours à Communailles-en-Montagne. Toutefois, le solde de ces travaux n'avait pas pu être réglé puisque l'entreprise n'avait pas terminé de

manière conforme lesdits travaux. La facture de solde a donc été payée par la CCCNJ en 2017. Il est donc nécessaire que la Commune reverse à la CCCNJ la somme de 86 315,40 €, sur le compte « Emprunt en euros ».

Syndicat des eaux de Bief-du-Fourg Petit-Villard

Les délégués informent le conseil municipal des difficultés rencontrées depuis la fin août concernant l'approvisionnement en eau de Bief-du-Fourg et Petit-Villard. Un flexible a été posé à l'Aubette pour récupérer au fur et à mesure un peu d'eau du SIE du Centre Est, soit environ 65 m³/jour. Depuis octobre, des livraisons de camions citernes sont également nécessaires plusieurs fois par semaine. Ces solutions restent cependant insuffisantes pour assurer en permanence de l'eau à tous les foyers et pour tous les utilisateurs professionnels, compte tenu des quantités très importantes consommées.

Une réflexion est en cours pour, à l'avenir, prévoir une alimentation en gros à partir du SIE du Centre Est. Si ce dernier n'acceptait pas la vente en gros au SIE de Bief-du-Fourg Petit-Villard, la Commune de Mignovillard étudierait le raccordement seul de Petit-Villard, seul hameau non alimenté par le SIE du Centre Est actuellement, et ce, afin de sécuriser l'alimentation en eau.

6. Divers

Périscolaire : travaux acoustiques du restaurant scolaire

Les travaux sont entièrement réalisés et ils ont apporté satisfaction.

Droit de préemption urbain

M. le Maire fait part de 2 ventes pour lesquelles il n'a pas fait valoir le droit de préemption urbain de la Commune

- Vente de la parcelle AB 135 (maison d'habitation, rue de la Saugé)
- Vente des parcelles AB 300 et ZK 111 (maison d'habitation, rue de Frasne)

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie aura lieu, en présence des enfants de l'école, le dimanche 11 novembre à 10h15 et sera suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

Bulletin municipal

Les articles sont attendus le plus rapidement possible.

Prochain conseil municipal : Lundi 3 décembre 2018.

La séance est levée à 23h15.



Le Maire,

Florent SERRETTE